



Besoin d'aide sur une vente Ebay - Merci !

Par **RVBGraph**, le 19/11/2008 à 21:26

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'aurais besoin d'informations et me sent un peu perdu concernant une vente sur Ebay.

J'ai été vendeur d'un article, un livre ancien et d'occasion de 1888 environ, ce livre est un Jules Verne rare, ayant aproximativement une valeur minimum de 1500 euros s'il est en parfait état. Ayant des traces de son vécu, en particulier sur une partie appelée le "Dos", les collectionneurs experts m'ayant affirmés que cela lui faisait perdre 2/3 de sa valeur, je l'ai donc cédé à 653 euros à un acheteur aux enchères de Ebay. L'acheteur ne s'est jamais intéressé au "dos" du livre, mais portant un intérêt particulier sur d'autres parties, il m'a demandé une photo. Je comptais donc lui expédié un lot de photos montrant toutes les faces du livre, y compris le "dos", pour qu'il puisse jugé de lui-même et de ses propres yeux de l'état général, et cela biensur avant qu'il ne conclue son achat. Je lui ai proposé de lui envoyer les photos, mais à ma grande surprise, et de plus étant un collectionneur très connaisseur, il a acheté le livre sans même voir ces photos ! J'en ai déduit qu'il savait ce qu'il voulait et ce qu'il faisait, je lui ai donc expédié son article.

A sa reception, il a constater les traces sur le "dos" et m'a proposé un arrangement amiable, je l'ai écouté, lui ai proposé à mon tour mon numero de tel pour qu'il m'appelle et que l'on puisse en discuter. Ce Monsieur ne m'a jamais appelé, si ce n'est peu être 1 fois comme il m'a dis, mais en tout cas je n'ai jamais trouvé traces d'appel de sa part !

Il ne souhaitait discuter apparament que par e-mail, j'ai pris quand même la peine de l'ecouter et lui répondre, jusqu'à ce qu'il m'impose une negociation maximum de 400 euros ou alors en me menaçant d'annuler la vente.

N'ayant toujours pas eu d'appel de sa part, j'ai attendu qu'il m'appelle pour que je lui explique aussi ma version des circonstances et aussi mon refus à ce prix, de plus j'avais bien précisé sur mon annonce "pas de retour" car c'était un article d'occasion de valeur, je ne souhaitais donc pas que le livre circule par la poste indéfiniment s'il ne plaisait pas.

Suite en dessous ...

Par **RVBGraph**, le 19/11/2008 à 21:27

Ce Monsieur m'a mis en litige sur Paypal, bloquant donc la somme gagnée par cette vente. La procedure est toujours en cours, mais je craint maintenant de perdre les gains acquis par le jugement de Paypal, qui depuis aujourd'hui sert de mediateur. Ce monsieur est, d'apres le peu de renseignement que j'ai, Psychiatre. Il n'a cessé de me harcelé sans jamais vraiment démontré une véritable envie d'arrangement amiable ! Il a une grande connaissance de la

langue française, à la limite de la compréhension pour une personne comme moi, il joue sur les mots et me fait tourner en rond pour m'accabler de toutes erreurs au sujet de cette transaction. Je commence à me sentir à la limite de la dépression, car j'ai toujours été de bonne fois et j'étais prêt à lui accordé un rabais de 15%. Il n'a jamais, pour ma part et suite aux échanges de messages que l'on a eu, démontré qu'il avais commis une erreur de ne pas me demander l'état de la partie qui le dérange maintenant ! J'ai sûrement été maladroit dans certaines façons de m'expliquer et a chaque fois il me retourne les fautes envers moi, me faisant passer pour un malhonnête ayant voulu lui cacher le défaut.

J'ai perdu 3 jours à rédiger des messages pour arranger et lui montrer que j'étais prêt à l'écouter, et surtout souhaitant m'expliquer de vive voix avec lui.

Je souhaiterais savoir quels sont les recours que je pourrais avoir face à cette personne si Paypal lui accorde le remboursement, car ayant perdu 3 jours, quelques moyens financiers, la situation est restée stérile.

Je suis aussi aujourd'hui dans un désarroi complet, car je pense qu'il a délibérément prémédité cette situation. Pour un connaisseur pourquoi n'a t'il pas, avant de conclure et de s'assurer de l'état, demander à voir ou questionné au sujet de cette fameuse partie qui est le "dos" du livre. J'avais qualifié ce livre de "Bon Etat Général", ce qui pour ma part est tout à fait vrai, seulement cette qualification restant très subjective à ces yeux, je pense qu'il aurait du me questionner précisément.

Voilà j'ai essayé de vous en dire le maximum, mais j'ai aussi nos preuves de communications et encore les photos en ma possession !

Je vous remercie d'avance si vous pouviez m'illuminer ou m'aider au sujet de ce litige qui me donne l'impression d'être victime d'escroquerie.

Je reste aussi à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations.

Cordialement

Par **psychollama**, le **19/11/2008** à **22:06**

Bonsoir RVBGraph,

Avant toute chose, ne prenez pas ce soucis trop à coeur. Certes c'est une préoccupation, il s'agit d'une somme relativement importante, mais vous êtes face à une personne qui est restée à priori polie et il n'y a aucune raison pour que vous ne trouviez pas d'arrangement à l'amiable. Les photographies et la conversation doivent rester entre l'acheteur, Paypal et vous.

À ce sujet, Paypal propose une médiation à ses utilisateurs, il ne s'agit en aucun cas d'un "véritable" jugement, juste d'une valeur ajoutée pour rassurer les utilisateurs de eBay.

Comme l'acquéreur de votre livre utilise des termes "vernaculaires", compliqués ou pompeux, faisons simple ici, même s'il va falloir employer un minimum de termes adéquats.

En tant que vendeur sur un site d'enchères (et n'importe où), vous avez certaines obligations. Vous devez fournir l'objet tel que décrit dans l'annonce, en contrepartie du prix convenu avec l'acquéreur. Ce que vous avez fait, et c'est tout à votre honneur. De plus, vous avez fait estimer le prix du livre pour que le prix soit au plus juste, et c'est là encore une excellente chose à faire.

Cependant, comme il est fréquent de le faire sur le site dont vous parlez, le recours à des photographies est la meilleure des descriptions. Une image vaut bien un long discours. L'ennui, c'est que - d'après ce que j'ai compris - votre description de l'objet ne mentionnait pas les traces au "dos" de l'ouvrage. Cependant, vous saviez qu'elles avaient une importance certaine, puisqu'elles divisaient par plus de deux la valeur de l'ouvrage. Et comme l'acquéreur ne vous a pas posé de question à ce sujet, vous n'avez pas parlé de ces traces.

Ce qui m'ennuie, c'est que l'on est proche ici de la qualification du [s]dol[/s] dont nous avons parlé [dans ce post](#).

En fait, l'acheteur peut croire que vous avez volontairement caché ces imperfections pour parvenir à une vente, et de ce fait il pourrait obtenir soit une annulation de la vente, soit une réduction du prix. Dans votre intérêt, il vaudrait mieux annuler la vente, vous pourriez alors remettre l'objet en vente au même prix en précisant bien l'existence de ces marques, peut-être en y adjoignant des photos.

Un autre point : en passant par ce site d'enchères, vous êtes devenu, il me semble un commerçant électronique. Aussi votre "client" a droit à un[s] délai de rétractation de 7 jours[/s] à compter de la fin de l'enchère. Il peut donc vous renvoyer (à ses frais quand même) l'objet acheté et la vente sera aussitôt annulée.

Enfin, votre mention "Pas de retour possible", si elle est totalement compréhensible dans l'intérêt de l'objet, n'est cependant pas valable dans votre cas, puisqu'elle interdirait à l'acheteur d'utiliser son droit de rétractation. Il s'agit d'une "[s]clause abusive[/s]". Elle est donc nulle, et l'on va considérer qu'elle n'a jamais existé.

J'ai déjà pas mal parlé, passons à la **version courte** :

D'après les informations que vous avez donné, vous avez tout intérêt à lui demander d'accepter une annulation de la vente, à lui rembourser les frais d'expédition du livre, et de passer à autre chose. Cela sera nettement moins cher qu'une nouvelle baisse du prix de l'objet vendu et vous pourrez passer à autre chose. L'acheteur semble être dans son droit, autant limiter la casse.

N'hésitez pas à demander d'autres avis, en particulier de professionnels du droit, pour avoir différentes opinions.

Pour ceux qui ont envie d'approfondir ces notions :

Le dol est l'un des vices du consentement, prévu à l'article 1116 du Code Civil.

Le droit de rétractation est prévu par la Loi pour la Confiance en l'Économie Numérique (ou LCEN) de 2004, qui a modifié l'article L121-19 du Code de la Consommation

La clause abusive est prévue par le Code de la Consommation à l'article L132-1

Bon courage

Par **2011gbertraand**, le **26/12/2013** à **11:03**

mon annonce ebay 5 c Dupuis 1912 en ttb a parue 2 fois
sous les no 271354919475 et 271354894683 mise en vente
le 24 /12/ 2013.afin de ne pas pénaliser d'éventuels vendeurs comment en supprimer une.

salutations.

Par **daniele03**, le **09/04/2014** à **19:04**

Bonsoir.

J'ai peur pour votre litige, car ebay et paypal donnent toujours raison à l'acheteur! Voici mon problème, que je viens d'exposer sur ce site:

Ebay vient de donner raison à une acheteuse qui m'a escroqué à raison de 114€; je m'explique:

J'avais vendu une Barbie de qualité à une acheteuse qui, dix jours après avoir reçu l'objet, se plaint que la poupée avait du être au moins une fois sortie de sa boîte, contrairement à ce qui était mentionné dans mon annonce.... Si elle avait été sortie de sa boîte, ce n'était pas par moi...

Elle ouvre un litige à la suite duquel ebay lui donne raison; elle doit me renvoyer la poupée; en attendant, le paiement Paypal est bloqué.

Je reçois le colis de retour vendredi dernier, soit deux mois après la vente... et c'est une boîte remplie de carton et de papier!!!

Je soupçonne l'acheteuse, car le poids du paquet mentionné par sa poste correspond bien au poids du colis rempli de papier; avec une poupée il aurait dû peser 300g de plus...

Messages à ebay, Paypal, enfin, je reçois un coup de téléphone du service client d'ebay.... pour rien, car le litige est clos en faveur de l'acheteuse!

J'y ai perdu 114€.

Je cherche des personnes ayant eu le même genre de souci pour une action en justice commune contre ces voyous d'ebay, qui protègent les escrocs et se moquent pas mal des vendeurs qui les font vivre.

Si mon adresse mail n'apparaît pas quand vous me répondez, je vous la communiquerai.

Bien cordialement.